



**Promoting Democracy and
Good Governance in Africa**

PROCESSUS DU MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS POUR LA REPUBLIQUE DES COMORES

**MARCHÉ N° : EOI/APRM/TRI /CMR/EU /07/2023
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA FOURNITURE D'UN SOUTIEN
TECHNIQUE DE RECHERCHE AU CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNANCE (CNG)
DU MAEP AUX COMORES**

Les avis de manifestation d'intérêt sont attendus par courriel à l'adresse : tender@aprm-au.org au plus tard le 21 juillet 2023 à 11 h (heure d'Afrique du Sud). L'ouverture des offres aura lieu le 20 juillet 2023 à 11 h 00 (heure d'Afrique du Sud).

Une séance d'information virtuelle non obligatoire sera organisée avec toutes les institutions techniques de recherche (ITR) le **11 juillet 2023 à 10 h 00 (heure d'Afrique du Sud)**. Le lien de la réunion sera communiqué au plus tard le 10 juillet 2023 aux ITR qui auront confirmé leur participation virtuelle par courrier électronique à l'adresse : tenderinfo@aprm-au.org.

Contexte

1. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été créé en 2003 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans le but principal de promouvoir les pratiques qui favorisent la stabilité politique, une croissance économique élevée, le développement durable et inclusif, ainsi qu'une intégration économique sous-régionale et continentale accélérée. Le MAEP a pour mission de combler les lacunes observées dans les processus de gouvernance et de développement socioéconomique au sein des pays membres de l'Union africaine. Les pays participants au MAEP se soumettent à un processus d'évaluation complet, comprenant notamment des consultations avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes. Ce processus aboutit à un exercice d'évaluation par les pairs au niveau des chefs d'État et de gouvernement. L'une des particularités du MAEP est qu'il est une initiative propre à l'Afrique. Cette particularité et le fait que les pays y adhèrent volontairement sont importants pour soutenir et consolider l'appropriation par l'Afrique de son programme de développement. En tant qu'outil d'évaluation et de suivi, le MAEP peut aussi aider à suivre les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs et le respect des engagements de développement au niveau régional et international, en particulier dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Conscients de cette importance, l'Union africaine et les chefs d'État et de gouvernement africains ont, en janvier 2017, élargi le mandat initial du MAEP d'évaluation de la gouvernance au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ces

deux programmes sur le continent. Cela témoigne de la confiance placée dans le Mécanisme par les dirigeants du continent et contribuera à l'universalité des efforts de bonne gouvernance du MAEP lorsque tous les membres de l'Union africaine y auront adhéré.

2. Le ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, chargé de la Diaspora et de la francophonie est l'organe de supervision de la mise en œuvre du processus du MAEP au niveau national. Il est en outre chargé, entre autres, de fournir une orientation politique au processus d'autoévaluation du pays et de son évaluation par les pairs du MAEP et d'en garantir le professionnalisme, la crédibilité et l'indépendance.
3. Afin de renforcer et d'accélérer les processus d'évaluation de pays et d'autoévaluation actuellement en cours, et pour garantir leur efficacité du point de vue technique, leur crédibilité et leur indépendance, le Secrétariat continental du MAEP, au nom de la République des Comores, fait appel au soutien technique supplémentaire d'institutions techniques de recherche (ITR) possédant l'expertise, les compétences techniques et les capacités requises dans les domaines thématiques directement liés au processus d'évaluation du MAEP, à savoir :
 - Démocratie et gouvernance politique ;
 - Gouvernance et gestion économiques ;
 - Gouvernance d'entreprise ;
 - Développement socioéconomique ; et
 - Résilience des États aux chocs et aux catastrophes.
4. Les institutions techniques de recherche veillent, entre autres, à ce que : les rapports d'autoévaluation du MAEP et les autres recherches menées jusqu'à présent soient complétés par des outils tels que le questionnaire du MAEP, et que ces outils soient parfaitement compris par les parties prenantes lors de l'élaboration du rapport d'autoévaluation du pays à l'aide de méthodes de recherche incluant la validation par les parties prenantes. Les ITR apportent leur appui à l'élaboration par le pays concerné d'un rapport d'autoévaluation qui soit objectif, précis et représentatif de l'opinion publique.
5. Qualifications et expérience de l'ITR
Les qualifications et l'expérience ci-dessous sont requises. L'ITR doit :
 - a. Avoir une connaissance approfondie du processus d'évaluation de pays actuellement en cours ; et
 - b. Avoir l'expertise, les compétences techniques et les capacités requises dans un ou plusieurs des domaines thématiques ci-dessous, qui sont directement liés au processus d'évaluation du MAEP :
 - i) Démocratie et gouvernance politique ;
 - ii) Gouvernance et gestion économiques ;
 - iii) Gouvernance d'entreprise ;
 - iv) Développement socioéconomique ;
 - v) Résilience des États aux chocs et aux catastrophes.

- c. Être en mesure de compléter, dans des délais très courts, un large éventail de documents déjà élaborés par la République des Comores dans le cadre de son rapport d'autoévaluation, afin de soutenir les progrès accomplis. La mission est prévue pour une durée de 60 jours et devrait débiter au cours de la première semaine de septembre 2023.
- d. L'ITR doit être une institution nationale ou régionale ayant des bureaux aux Comores. Le français est la langue de travail pour l'ensemble des processus et des produits écrits.
- e. **Les CV et les attestations de qualifications professionnelles et académiques des experts proposés DOIVENT faire partie du dossier de candidature. Pour chaque domaine thématique, deux experts au minimum DOIVENT être désignés.**
- f. Les soumissionnaires peuvent participer à plus de deux domaines thématiques s'ils disposent des capacités techniques nécessaires.

En conséquence, les ITR candidates sont priées d'exprimer leur volonté de soutenir le comité dans leurs domaines d'expertise conformément aux domaines thématiques énumérés au paragraphe 5.b ci-dessus.

6. Une séance d'information virtuelle non obligatoire sera organisée avec toutes les institutions techniques de recherche le **11 juillet 2023 à 10 h 00 (heure d'Afrique du Sud)**. Le lien de la réunion sera communiqué au plus tard le 10 juillet 2023 aux ITR qui auront confirmé par écrit leur participation virtuelle par courrier électronique à l'adresse : tenderinfo@aprm-au.org.

Les procédures de présélection et de sélection se feront conformément au Manuel de passation de marchés de l'UA, version 2.0 de juillet 2016. Seuls les candidats présélectionnés recevront l'appel d'offre.

Les candidats intéressés peuvent obtenir d'amples informations à l'adresse tenderinfo@aprm-au.org pendant les heures ouvrables, de 8 h 00 à 17 h 00 (heure d'Afrique du Sud). Les clarifications seront publiées sur le site web du MAEP (www.aprm-au.org) et les demandes de clarification DOIVENT être reçues sept jours au plus tard avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.

SOUSSION DES OFFRES

1. Les avis de manifestation d'intérêt sont attendues par courriel à l'adresse : tender@aprm-au.org au plus tard le **21 juillet 2023 à 11 h (heure d'Afrique du Sud)**. L'ouverture des offres aura lieu le **21 juillet 2023 à 11 h 00 (heure d'Afrique du Sud)**.
2. Les avis de manifestation d'intérêt doivent s'intituler : Numéro du marché : EOI/APRM/TRI /CMR/EU /07/2023 - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA FOURNITURE D'UN SOUTIEN TECHNIQUE DE RECHERCHE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU MAEP AUX COMORES
3. Seules les offres soumises dans les délais et portant le titre et le numéro exacts seront considérées.

4. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse tout particulièrement aux entreprises, institutions et organisations non gouvernementales qui disposent des capacités requises.

**PUBLIÉ AU NOM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Date : 6 juillet 2023